

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ARRONDISSEMENT DE FOIX

DE LA HAUTE-ARIEGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE LA HAUTE ARIEGE

Séance du 18 Juin 2019

REÇU LE :
19 JUIN 2019
PREFECTURE FOIXOBJET : DELEGATION A LA COMMUNE D'AX LES THERMES DE LA COMPETENCE
EN MATIERE D'ETUDE EN VUE DE L'ELABORATION DE SITE PATRIMONIAL
REMARQUABLE (SPR) SUR SON TERRITOIRE COMMUNAL
Délibération n° 2019 - C119
Délibération séance 41/44

L'An deux mille dix-neuf et le dix-huit Juin 2019 à 18h00, les membres du Conseil Communautaire, dûment convoqués le 12 Juin 2019 se sont réunis à la salle des fêtes de Rouze (09460), sous la Présidence de Monsieur Alain NAUDY, Président.

Nombre de membres en exercice : 74 – Présents : 42 – Votants : 54

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Rouzoul

Communes	Titulaire		Suppléant		Observations
ALBIES	Jean Claude PRAT	Absent	Yannick ANDRE		
APPY	Yves HUEZ	Présent	Gilbert SIMONET		
ASCOU	Claude CARRIERE	Présent	Robert CARRIERE		
ASTON	Robert KUMURDJIAN	Présent	François AUTHIER		
AULOS-SINSAT	Jean Yves CENCIGH	Présent	Antony GOUDEFROYE		
	Karine ORUS DULAC	A donné pouvoir à M. Vincent Goblet	Marie-Noëlle SALVAING	Excusée	
AX LES THERMES	Dominique FOURCADE	Présent			
	Valérie GAYET	Présent			
	Pierre PEYRONNE	A donné pouvoir à M. Robert Kumurdjian			
	Marie-Agnès ROSSIGNOL	Excusée			
	Alain MAYODON	Excusé			
	Géraldine FONTES-GALINIER	A donné pouvoir à M. Thierry Boes			
	Jean-Louis FUGAIRON	Présent			
	Géraldine GAU	A donné pouvoir à M. Alain Pibouleau			
	Alain PIBOULEAU	Présent			

Communes			Suppléant		Observations
AXIAT	Maurice SICRE	Excusé	Robert SARDA		
BESTIAC	Gérard TAURIAC	Excusé	Benoit DOYEN		
BOUAN	Vincent GOBLET	Présent	Philippe DOUET		
CAUSSOU	Maurice CALMEIN	A donné pouvoir à Mme Roseline Lacan	Suzanne PONT	Excusée	
CAYCHAX	Jean Pierre SIREJOL	A donné pouvoir à M. Yves Huez	Sylvie TESTAS		
CHATEAU VERDUN	Thierry BOES	Présent	Jacqueline SYLVESTRE		
GARANOU	Thierry OLIVIE	Présent	Christian LAFON		
IGNAUX	Michel BARRE	Absent	Corinne PEREZ		
LARCAT	Paul RESCANIERES	Présent	François BONNANS		
LARNAT	Claude GOUZY	Excusé	Nathalie GOUZY		
LASSUR	Richard MARTINEZ	A donné pouvoir à Mme Annie Protti	Claude ARTES		
LES CABANNES	Daniel GERAUD	Excusé			
	Mylène FERNANDEZ-ROUAN	Excusée			
L'HOSPITALET	Marie-France ROUSSET	Excusée	Arlette SILVA	Excusée	
LORDAT	Gérard RAUZY	Présent	Anthony GERVAIS		
LUZENAC	Patrick AUTHIER	Présent			
	Henri LACAZE	A donné pouvoir à M. Patrick Authier			
	Annie PROTTI	Présente			
MERENS	Jean Pierre SICRE	Présent	Marc DEDIEU		
MONTAILLOU	Jean CLERGUE	Excusé	Jean-Jacques POLO		
ORGEIX	Claudine AUTHIER	A donné pouvoir à M. Jean-Yves Cencigh	Joseph LASSUS		
ORLU	Alain NAUDY	Présent	Michèle MARTUCHOU		
PECH	François OLIVEIRA	Présent	Véronique SUBRA		
PERLES ET CASTELET	Roseline LACAN	Présente	Nicole BRIQUET		
PRADES	Hervé PELOFFI	Excusé	Jean BONNET		
SAVIGNAC LES ORMEAUX	Andrée DUBOIS	Excusée			
	Bruno CHARLES	Excusé			
	Thierry MIQUEL	Absent			
SENCONAC	Claude PIQUEMAL-BOURDIE	A donné pouvoir à M. Gérard Rauzy	Thomas CROSON		
SORGEAT	Emmanuel FAUVET	Excusé	Jérôme BARRE		
TIGNAC	Pierrette FERRAND	A donné pouvoir à M. Jean-Jacques Marfaing	Marie SEGUELA		

Communes			Suppléant		Observations
UNAC	Christophe LANGLADE	Présent	Christian PACHECO		
URS	Jean LOPES	A donné pouvoir à M. Christophe Langlade	Gérald FAURE	Excusé	
VAYCHIS	Pierre RAMON	Excusé	Christian CHAMPOUSSIN	Excusé	
VEBRE	Jean ROUZOUL	Présent	Francine PONCY		
VERDUN	Alain MIQUEL	Présent			
VERNAUX	Maxime MARTUCHOU	Excusé	Christelle RAUZY		
AUZAT	Jean Pierre RUFFE	Présent			
	Jean Luc GUAL	Présent			
	Nadine GARCIA	Présente			
	Yves CROS	Présent			
GESTIES	Alain MARFAING		Jean –Jacques MARFAING	Présent	
ILLIER LARAMADE	André DUPUY	Présent	Marcel RUFFIE		
LERCOUL	Gérard GALY	Présent			
ORUS	Eric DELPY		Cécile VEILLET		
SIGUER	Marie-line CAUJOLLE	Présente	Martine SERRES		
VAL-DE-SOS	Jean MAGALHAES	Présent			
	Marie-Josée DANDINE	Présente			
	Emile LALLA	Excusé			
	Patrick BERLUREAU	Présent	Dominique LANNES		
	Claude TERON	Présent	Georges DHERS		
	Aline ROMEU	Présente	Germain DELPY	Excusé	
ARTIGUES	Jean-Luc ANNOUILLES	Présent	Henri VERDIE		
CARCANIERES	Jacques CAYROL	Présent			
LE PLA	Sylvette BOUSQUET	Présente	André OLIVE		
LE PUCH	Michel UTEZA	Présent	Jean-Claude MIGINIAC	Présent	
MIJANES	Christian DUBUC	Présent	Christiane BEL		
QUERIGUT	Jean François BATAILLE	Présent	René MAGDALOU		
ROUZE	Francis MAGDALOU	Présent	Jean-François SANCHE		

Membres ayant rejoint la séance : Monsieur Jean Pierre SICRE, Monsieur Jean Louis FUGAIRON à 18h50

Vu les dispositions de la Loi n°2014-366 du 24 Mars 2014 relative à l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR), définissant les modalités de transferts de compétence en matière de PLU,

Vu les statuts modifiés de la CCHA approuvés par arrêté préfectoral du 13-05-2019,

Considérant que la CCHA est compétente en matière de PLU valant PLH,

Vu les procédures d'urbanisme pouvant être achevées par l'autorité compétente jusqu'à l'approbation du PLU, à savoir :

- Les procédures d'élaboration, de révision, de révision allégée, de modification, de modification simplifiée, de mise en compatibilité avec une déclaration de projet des PLU.
- Les procédures d'élaboration, de révision et de modification des Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) via l'élaboration d'un site patrimonial remarquable (SPR).
- Les procédures d'élaboration et de révision des Règlements Locaux de Publicité (RLP).
- Les procédures de modification et de mise en compatibilité avec déclaration de projet des Plans d'Aménagement de Zone (PAZ).

Considérant que la CCHA est compétente en matière d'élaboration, de révision et de modification des Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) via l'élaboration d'un site patrimonial remarquable (SPR),

Considérant que la commune d'Ax les Thermes a approuvé le périmètre et validé l'étude « sites patrimoniaux remarquables » par délibération n°2018 / 142 en date du 10 octobre 2018.

Considérant la délibération du Conseil Municipal d'Ax les Thermes en date du 12 juin 2019 portant sollicitation de la délégation de la compétence pour l'étude en vue de l'élaboration, la révision et la modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) via l'élaboration d'un site patrimonial remarquable (SPR) sur son territoire communal,

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de délibérer afin de donner son accord sur la délégation à la commune d'Ax les Thermes, de la compétence en matière d'étude en vue de l'élaboration, de révision et de modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) via l'élaboration d'un site patrimonial remarquable (SPR) sur son territoire communal,

Vu le rapport adressé avec la convocation à la séance et son exposé par Monsieur le Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE-ARIEGE :

Après en avoir délibéré,
Sur la proposition du Président,

- **Décide de déléguer** à la commune d'Ax les Thermes, la compétence en matière d'étude en vue de l'élaboration, de révision et de modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) via l'élaboration d'un site patrimonial remarquable (SPR) sur son territoire communal,
- **Mandate** Monsieur le Président pour conduire toute démarche et signer tout document nécessaire à la concrétisation de la présente délibération.

Nombre de votants	Vote pour	Vote contre	Abstention
54	54	0	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

REÇU LE :

19 JUN 2019

PREFECTURE FOIX

Le Président,
Alain NAUDY



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 19 JUN 2019
Et publication le 19 JUN 2019